NOTE D'INFORMATION

CDG OBLIG SECURITE

Nature juridique **FCP**

Société de gestion
CDG CAPITAL GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX



Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP17046 en date du 21/12/2017.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion CDG CAPITAL GESTION sise à 101, BD Massira Al Khadra, 3ème étage représentée par Madame Ouafae MRIOUAH en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

Cal

GESTION GROUPE CDG 101, Bd Massira Al Khadra - Casablanca Tél: 0522 92 31 00(LG) Fax: 0522 92 31 50

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale : CDG OBLIG SECURITE

- Nature juridique : FCP

- Code Maroclear : MA0000041428

- Date et référence de l'agrément : 21/06/2017, GP17021

- Date de création : 28/04/2009

- Siège social : 101, BD Massira Al Khadra, 3ème étage

Durée de vie : **99** ans

- Exercice social : **01/01** au **31/12**

- Apport initial : 1,000,000 de Dirhams

Valeur liquidative d'origine : 1,000 Dirhams

- Etablissement de gestion : CDG CAPITAL GESTION sise à 101, BD Massira Al

Khadra, 3ème étage

Etablissement dépositaire : CDG Capital sise à Place Moulay El Hassan,

Immeuble Mamounia, Rabat

Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter
CDG Capital Gestion	M. Kamel El KHALFET

- Commissaire aux comptes

: Coopers Audit Maroc représentée par Abdelaziz

ALMECHATT

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Obligations OCT

Sensibilité min : 0.5 (exclu)
 Sensibilité min : 1.1 (inclus)

- Indice de référence : 80% MBI CT et 20% MBI MT

Objectifs de gestion : L'objectif est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement qui autorise une perspective de rentabilité comparable à celle du marché des taux d'intérêt à court terme.

- Stratégie d'investissement : le FCP sera investi en permanence à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations court terme » et liquidités, en titres de créances. Toutefois, et chaque fois que les intérêts des porteurs de parts l'exigent, le FCP peut intervenir sur le marché monétaire conformément à la réglementation en vigueur.
- Durée de placement recommandée : Entre 6 mois et un an
- Souscripteurs concernés : La Caisse de Dépôt et de Gestion sans exclure les autres personnes morales ou physiques

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM: 05/06/2009
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne, La valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne. Si un jour est férié, elle est calculée le premier jour ouvrable suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Diffusion par voie d'affichage quotidiennement dans les locaux des réseaux de commercialisation et publication hebdomadaire dans un journal d'annonces légales.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats peuvent être effectues a tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur Liquidative de la part majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les souscriptions et les rachats sont reçus par CDG Capital Gestion au plus tard à 11 heures et sont réalisés sur la base de la valeur liquidative du jour même. Passé ce délai, ils seront traités sur la base de la valeur liquidative du jour suivant.
- Affectation des résultats : Le FCP « CDG OBLIG SECURITE est un FCP de capitalisation. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilises selon la méthode dite des coupons encaisses
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - O Au maximum 3% hors taxe de la valeur liquidative.
 - La part incompressible acquise à l'OPCVM est nulle.
 - Commission de rachat maximale :
 - Au maximum 1,5% hors taxe de la valeur liquidative.
 - La part incompressible acquise à l'OPCVM est nulle.
 - Cas d'exonération :
 - O A la discrétion du réseau placeur (CDG Capital Gestion).
- Frais de gestion :
 - Le taux des frais de gestion maximum est de 2% H.T. de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CDG CAPITAL GESTION. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais publications (HT)	20 000 dh
(2) Commissaire aux comptes (HT)	10 000 dh
(3) Commissions AMMC (HT)	0,025%
(4) Dépositaire (HT)	0,027%
(5) Maroclear (commission mensuelle gestion du compte émission) (HT)	300 dhs
(6) Maroclear (droit trimestriel d'admission) (HT)	0,00001/DH
Prestations de CDG CAPITAL GESTION (HT)	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)